A R R E T E D U M A I R E
ARR_362013

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants

Vu le code civil et notamment les articles 78 et suivants

Vu la délibération n°DEL_04252013 fixant la durée et le prix des concessions du cimetière et du columbarium municipal,

Vu la délibération n°DEL_04262013 relative au présent règlement,

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions pour assurer le bon ordre du cimetière ;

A R R E T E :

Article 1 : Est mis en place un règlement du cimetière dont le projet est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Il prendra effet à partir du 1er juin 2013.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Fait à Serraval, le 30 avril 2013.
Le Maire,
Jean-Louis RICHARME

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- *de sa télétransmission en Préfecture le*
- *de sa publication le*

Le Maire,
Jean-Louis RICHARME